

# L'Aluette

Magazine municipal

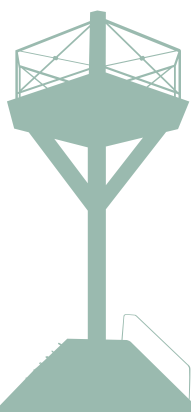
Beauvoir sur Mer



Fleurs de sortie au parc du Cornoir

**Numéro 180**

Avril - Juin 2026



P. 14

#### **Budget**

Présentation du budget communal pour l'année 2026



P. 22

#### **Municipalité**

Mise en place de la nouvelle équipe municipale



## SOMMAIRE



## VIE DU CONSEIL

P. 3



## VIE MUNICIPALE

P. 12



## VIE EN DÉVELOPPEMENT

P. 24



## VIE ASSOCIATIVE

P. 29



## VIE PRATIQUE

P. 35



## AGENDA

P. 38



Magazine trimestriel - Tirage : 2850

Directeur publication : Jean-Yves BILLON, Maire

Impression : MAS Publicité - Imprimerie du Marais

Photothèque : Services municipaux, Eric Marcq, Ouest

France, Vie et pâturage, Nathalie David, LPO Vendée et

diverses associations

Mairie de Beauvoir sur Mer :

Place de l'Hôtel de Ville - CS 10046 - 85230 Beauvoir sur Mer

Tél. : 02 51 68 70 32 - Fax : 02 51 68 03 56

Site internet : www.mairie-beauvoirsurmer.fr

Facebook : @Ville de Beauvoir sur Mer

Le Maire  
—  
Jean-Yves  
BILLON



Chers belvérites, chers belvéritins,

Un mandat vient de se terminer, une équipe expérimentée et partiellement renouvelée s'est présentée à vos suffrages pour la mandature 2026-2032, avec de nouveaux projets et la poursuite d'autres déjà engagés précédemment.

Je vous remercie de nous avoir accordé de nouveau votre confiance.

Le programme que nous vous avons proposé se veut réaliste et pragmatique car la commune de Beauvoir sur Mer a un patrimoine bâti conséquent à entretenir ainsi qu'un grand linéaire de voirie.

Bien sûr, nous souhaitons continuer à développer notre collectivité en renforçant nos équipements et en soutenant tout le tissu associatif belvéritin, qu'il soit culturel, caritatif ou sportif.

Les principaux projets que nous souhaitons mettre en œuvre au cours de ce mandat sont la création d'un bâtiment multi-activités avec énergies renouvelables et d'un city-park dans l'enceinte du complexe sportif, la restauration de la nef centrale de l'Église St Philbert, la réalisation d'un aménagement immobilier abordable, l'amélioration des liaisons douces piétonnes et cyclables, un jardin partagé...

Pour réaliser toutes ces actions, nous devons, bien sûr, trouver des financements, et avoir un budget stable. La fiscalité reste une priorité permanente pour le Conseil Municipal que nous saurons maîtriser.

Toutefois, les subventions et aides auxquelles nous pouvons prétendre auprès des différents financeurs (État, Région, Département) pour réaliser ces projets n'évoluent pas, voire régressent.

Pour notre équipe, il est important de poursuivre le lien social, d'améliorer et le cadre de vie de nos habitants et de poursuivre une dynamique de développement.

La programmation des travaux d'aménagement du centre-bourg est en cours. La dernière tranche est prévue en 2027. Cependant elle doit être revue car suite à des fouilles archéologiques préventives, des vestiges historiques ont été retrouvés au sud de l'église sur la dernière phase envisagée.

La protection de notre territoire tant par les inondations marines que terrestres reste un dossier important et une préoccupation quotidienne qui doit être travaillée en partenariat avec Challans Gois Communauté, qui détient la compétence « GEMAPI ».

En espérant vous rencontrer nombreux sur les différentes animations estivales, je vous souhaite à toutes et tous un beau printemps !

## Conseil Municipal

Extraits de la séance  
du 1<sup>er</sup> décembre 2025

*Absents ayant donné pouvoir* : Mme DOUX Fabienne à Mme ROUSSEAU Danièle, Mme POUTHÉ Sandrine à M. RETUREAU Pascal jusqu'à la délibération N°116/25

*Absents excusés* : Mme POTIER Alizée, M. DELAPRÉ Stéphane

*Absents* : Mme FRADET Annabelle, M. PILLET Jean-François, Mme BLANCHARD Isabelle

Budget assainissement – Souscription d'un  
emprunt – Travaux de création d'un bassin tampon

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les travaux en cours de création d'un bassin tampon supplémentaire au sein de la station d'épuration.

Considérant que certaines subventions sollicitées n'ont pas encore été notifiées et que leur versement interviendra ultérieurement, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de souscrire l'emprunt prévu lors du vote du budget primitif du budget annexe « Assainissement ».

Dans ce cadre, et afin d'assurer le financement des travaux de création d'un bassin tampon, la commune a consulté quatre établissements bancaires sur la base d'une demande de prêt d'un montant de 240 000 €.

Après examen des propositions, il ressort que les conditions offertes par le Crédit Mutuel s'avèrent les plus avantageuses.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de contracter auprès du Crédit Mutuel un prêt d'un montant total de 240 000 €, dont les principales caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant du contrat de prêt	240 000€
Durée d'amortissement	15 ans
Nombre d'échéances	60
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du LB en vigueur à la date d'effet du contrat + marge de 0.80%
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du LB fixé
Base de calcul des intérêts	Période normalisée sur la base de 365 jours
Gissler	1-A
Mode d'amortissement	Amortissement constant
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Mobilisation des fonds	Par tranche de 25 % sur une période de 6 mois maximum
Frais de dossier	300 €
Remboursement anticipé	Partiel ou total, possible à tout moment
Taux final en date de la proposition	2.500 %

Concession de service public du service public de  
l'assainissement collectif – Approbation du choix  
du délégataire et de la convention – Autorisation  
de signature

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal a, par délibération du 16 juin 2025 :

- Approuvé le principe de l'exploitation du service public d'assainissement collectif dans le cadre d'une concession de service public à paiement public d'une durée de 10 ans à compter du 1er janvier 2026 ou à la date de notification si celle-ci est postérieure,
- Approuvé le contenu des caractéristiques des prestations à assurer par le délégataire, définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion,
- Autorisé Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de concession de service public.

À la suite de cette décision, une procédure de publicité et de mise en concurrence, sous forme ouverte, a été engagée conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du CGCT ainsi qu'aux articles L. 3000-1 et suivants et R. 3111-1 et suivants du Code de la commande publique (CCP).

Cette procédure a permis le recueil d'une seule candidature et offre. Après admission des candidatures par la commission de délégation de service public, et après que cette dernière a rendu son avis conformément à l'article L. 1411-5 du CGCT sur les offres, des négociations ont été engagées.

Conformément à l'article L. 1411-5 du CGCT, à l'issue de cette procédure, l'autorité habilitée à signer la convention saisit l'assemblée délibérante du choix du délégataire auquel elle a procédé et du contrat en lui transmettant le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat.

Comme indiqué dans les documents précités transmis, à l'issue des négociations, l'offre de la société SAUR a été jugée satisfaisante au regard des critères de sélection des offres hiérarchisés, et a en conséquence été retenue.

La convention confie au délégataire, à ses risques et périls, de l'exploitation administrative, technique, financière et commerciale du service public de l'assainissement collectif pour une durée de 10 ans prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le délégataire aura notamment en charge, à ce titre :

1. Le droit exclusif pour le Concessionnaire d'assurer auprès des usagers le service collectif d'assainissement des eaux usées ;

2. L'exploitation par le Concessionnaire des ouvrages et installations de collecte et de traitement des eaux usées ainsi que de leurs ouvrages annexes conformément aux réglementations en vigueur pendant la durée du Contrat ;

3. L'obligation pour le Concessionnaire de :

- Assurer la surveillance, le fonctionnement, l'entretien et les réparations des canalisations destinées à la collecte des eaux usées ;
- Assurer l'entretien, les réparations et le contrôle de la conformité des branchements au réseau public ;
- Assurer la surveillance, le fonctionnement et l'entretien de tous les ouvrages de relèvement et de traitement ;
- Prendre en charge l'évacuation et le traitement des résidus d'épuration ;
- Assurer les travaux de réparation des canalisations (réseaux et branchements) ainsi que de leurs accessoires ;
- Assurer la tenue à jour de l'inventaire technique des immobilisations et d'une base de données associée (ouvrages, interventions...) ;
- Assurer les relations avec les usagers ;
- Assurer l'entretien et le fonctionnement des installations de traitement et de refoulement des eaux traitées

4. L'obligation pour le Concessionnaire de fournir à la Collectivité les renseignements et conseils relatifs aux ouvrages et au fonctionnement du service nécessaires à cette dernière pour l'élaboration de ses projets de renforcement et d'extension et, plus généralement, pour la maîtrise du service délégué ;

5. Le droit pour le Concessionnaire de percevoir la rémunération prévue par le présent Contrat, correspondant aux prestations fournies aux usagers du service d'assainissement collectif.

La commune disposera, sur l'exécution de la convention, du droit de contrôle formalisé par les stipulations contractuelles, notamment au travers des rapports précités, et de sanctions organisées par le contrat (pénalités, résiliation).

Le délégataire assurera la gestion du service public délégué à ses risques et périls comme déjà précisé.

Il sera rémunéré par les usagers sur la base des résultats d'exploitation (volumes assujettis, nombre d'abonnés, gestion des impayés) et des travaux effectués sur bordereau.

Plus précisément, la rémunération du concessionnaire est constituée par :

- Une part fixe annuelle de 35,00 €HT par usager et par an
- Une part proportionnelle par m<sup>3</sup> consommé : 1,151 € HT / m<sup>3</sup>

Ces prix font l'objet d'une révision annuelle, dans les conditions définies par le contrat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le choix de la société SAUR comme délégataire du service public de l'assainissement collectif,
- D'approuver le contrat de délégation de service public et ses annexes, en toutes leurs stipulations.

### Cession des parcelles AN 233 et AN 259

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la société Leisure Homes Direct (LHD) loue plusieurs parcelles situées chemin de la Chèvre à la commune, dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire de terrains.

Au-regard du développement de son activité, la société LHD a sollicité la commune pour se porter acquéreur de deux des sept parcelles louées, à savoir les parcelles cadastrées section AN n°233 d'une superficie de 2 713 m<sup>2</sup> et AN n°259 d'une superficie de 4 168 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de céder les deux parcelles à hauteur de 18€/m<sup>2</sup>, soit pour un montant total de 123 858 €, et de conclure un bail commercial de neuf ans avec la société LHD pour les autres parcelles exploitées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de céder à la société Leisure Homes Direct les parcelles cadastrées section AN n°233 et AN n°259, situées 65 chemin de la Chèvre à hauteur de 18€/m<sup>2</sup>, soit un montant total de 123 858 €.
- Précise que les cinq autres parcelles exploitées par la société Leisure Homes Direct feront l'objet d'un bail commercial de 9 ans

### Échange de parcelles – 17 Impasse du Château – Les Bêches

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les propriétaires de la parcelle cadastrée section AD n°61 située 17 Impasse du Château ont donné leur accord pour procéder à un échange de terrains avec la commune de Beauvoir sur Mer.

Cet échange porte sur une partie de leur parcelle cadastrée section AD n°61, pour une superficie de 89 m<sup>2</sup> sur 846 m<sup>2</sup> au total et une partie de la parcelle communale cadastrée section AD n°85 pour une superficie de 1 916 m<sup>2</sup> sur 5 963 m<sup>2</sup>.

La parcelle cadastrée section AD n°61 constituant l'emprise d'une voirie desservant les habitations situées aux alentours, il convient que cette emprise relève du domaine communal.

L'acquisition de cette emprise permettra également à la commune d'améliorer la gestion des eaux pluviales.

Monsieur le Maire précise que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la commune et qu'une condition de conservation du bon état des fossés existants sera inscrite à l'acte d'échange.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de procéder à un échange de terrains avec M. et Mme VILAIN, propriétaires de la parcelle cadastrée section AD n°61 située 17 impasse du Château, prévoyant le transfert de propriété à la commune d'une partie de ladite parcelle pour une superficie de 89 m<sup>2</sup>, en échange du transfert de propriété au profit de M. et Mme VILAIN d'une partie de la parcelle communale cadastrée section AD n°85 pour 1.916 m<sup>2</sup>.

### ASSOLI – Attribution dégressivité 2024

Danièle ROUSSEAU et Nicolas BÉHAR sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à la convention de partenariat 2023-2026 conclue avec l'ASSOLI et les communes de Bouin, St Gervais et St Urbain le 28 octobre 2022, il convient de verser à l'ASSOLI la somme de 7 835,77 € correspondant à la part communale de prise en charge de la dégressivité des aides de la CAF apportées à l'ASSOLI au titre de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour l'année 2024, basée sur la fréquentation 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de verser à l'ASSOLI la somme de 7.835,77 € correspondant à la part communale de prise en charge de la dégressivité des aides de la CAF apportées à l'ASSOLI au titre de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour l'année 2024, basée sur la fréquentation 2024

### Assainissement collectif des eaux usées – Fixation de la contre-valeur au titre de la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau, les anciennes redevances de l'Agence de l'eau ont été remplacées par de nouvelles redevances.

La redevance « prélèvement » est maintenue mais que les redevances pour « pollution d'origine domestique » et « modernisation des réseaux de collecte » sont remplacées à compter du 1<sup>er</sup> janvier par :

- une redevance « consommation d'eau potable », facturée à l'abonné à l'eau potable et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau et les sommes encaissées sont reversées à l'Agence de l'Eau ;
- deux redevances pour « performance des réseaux d'eau potable » d'une part et pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » est facturée par l'Agence de l'Eau aux collectivités compétentes pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage des stations d'épuration) qui en sont les redevables.

Le tarif de base est fixé par l'Agence de l'Eau et est modulé en fonction de la performance des « systèmes d'assainissement collectif » (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration).

L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes « pris en compte pour le calcul de la redevance d'assainissement mentionnée à l'article 2224-12-2 du CGCT, lorsqu'elle est due par les usagers du service d'assainissement collectif ».

La contre-valeur de cette redevance est répercutée sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement.

Ces contre-valeurs peuvent être déterminées au choix de la collectivité organisatrice du traitement des eaux usées par application au tarif de la redevance fixée par l'Agence de l'Eau par le coefficient de modulation de performance global estimé (à l'échelle de l'ensemble de la collectivité) ou par le coefficient de modulation estimé par système d'assainissement.

Le conseil municipal a, par délibération n°114/2024 en date du 9 décembre 2024, décidé de fixer à 0,084 € / m<sup>3</sup> la contre-valeur correspondant à la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2025.

Il convient de fixer la contre-valeur pour l'année 2026. Les éléments fournis par le délégataire SAUR pour la gestion de l'assainissement collectif permettent de définir un coefficient de modulation de 0,34.

Monsieur le Maire propose en conséquence de fixer à 0,095 €/m<sup>3</sup> la contre-valeur correspondant à la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de fixer à 0,095 €/m<sup>3</sup> la contre-valeur correspondant à la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2026

- Précise que cette contre-valeur de la redevance pour « performance des réseaux d'assainissement collectif » sera facturée et recouvrée auprès des usagers du service public de l'assainissement collectif et réservée à la collectivité compétente pour le traitement des eaux usées selon les mêmes modalités que la « part collectivité » de la facture d'assainissement collectif.

### Restauration du retable de la Vierge de l'église St Philbert – Demandes de subvention

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux sont en cours pour la restauration du retable de la Vierge situé dans la chapelle de la Vierge de l'église St Philbert.

Il s'avère que des travaux complémentaires sont à prévoir, notamment sur les soubassements du retable et sur le retable lui-même, pour un montant de 24 377,80 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour 30 % du montant de la dépense, du Département de la Vendée pour 35 % du montant de la dépense, et de tout autre organisme, pour financer les travaux complémentaires d'un montant de 24.377,80 € liés à la restauration du retable de la Vierge de la Chapelle de la Vierge de l'église St Philbert.

### Lotissement Le Domaine des Moulins – Intégration de la voirie dans le domaine public communal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°63/2025 du 16 juin 2025, le Conseil Municipal a décidé d'acquiescer les espaces communs du lotissement Le Domaine des Moulins.

L'acte de transfert de propriété ayant été signé le 7 novembre 2025, il convient à présent d'envisager le

classement de la rue de l'Héridon dans le domaine public communal, étant précisé que celle-ci mesure 120 mètres de long.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- Classer la rue de l'Héridon dans le domaine public communal, étant précisé que celle-ci mesure 120 mètres de long

- Modifier le tableau de la voirie communale dont la longueur totale est portée à 93 582,14 mètres linéaires.

VOTE : OUI : 20 ABSTENTION : 2

### Opération de logements Impasse du Château – Dénomination de la voie

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de dénommer la voie qui sera créée dans le cadre de l'opération de construction de 13 logements située Impasse du Château, portée par SAS HABITAT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de dénommer la voie qui sera créée dans le cadre de l'opération de construction de logements située Impasse du Château portée par SAS HABITAT : Impasse du Pont-Levis.

VOTE : OUI : 21 ABSTENTION : 1

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### Lecture des remerciements

- de la part de la famille JAULIN suite au décès de Robert JAULIN

- de la part de la famille BOUDRIE suite au décès de José BOUDRIE

- de la part de la famille NADEAU suite au décès de Claudine NADEAU

### Démarchage

M. le Maire signale qu'il y a de nombreux démarchages à domicile en ce moment.

Après renseignement auprès de la Gendarmerie Nationale, la mairie ne peut pas interdire le démarchage mais elle peut l'encadrer par arrêté en imposant des horaires définis par jour, en l'interdisant sur certains lieux sensibles (marchés, abords d'écoles...) et obligeant les sociétés à se déclarer auprès de la mairie avec le démarchage.

Rappel de ne jamais laisser entrer un démarcheur. Rappel aussi du délai de rétractation qui est de 14 jours.

Il est conseillé de demander un devis pour laisser

passer un temps de réflexion et demander un contrat écrit avec mentions obligatoires.

Laurent DENIS demande qu'un rappel de ces vigilances soit fait dans l'Aluette et sur le site internet de la commune.

### Réserve Naturelle Régionale Marais du Bout de Sac

M. le Maire annonce que la RNR Marais du Bout de Sac a été labellisée. Un point presse a eu lieu avec la Région pour présenter la nouvelle réserve.

M. le Maire mentionne les acteurs de la RNR : Conservatoire du Littoral, LPO Vendée, Société Communale de Chasse, Région, éleveurs, commune de Beauvoir Sur Mer.

André BURGAUD signale que l'ASA des Marais a été oubliée d'être mentionnée sur le panneau.

### Funérarium

Anne BILLET fait savoir qu'il y a toujours les préfabriqués du Funérarium. M. le Maire répond que c'est un mode de construction qui a été autorisé à l'époque lors du dépôt du permis de construire.

Anne BILLET a des remarques sur le fait que l'insonorisation n'est pas bonne d'une pièce à l'autre.

Le Maire ressortira le permis de construire afin de vérifier l'arrêté d'autorisation initial.

### Nuisances sonores à la Crosnière

André BURGAUD fait remonter que des habitants de la Crosnière se plaignent de nuisances sonores liées à des raves party, probablement sur l'île de Noirmoutier à Barbâtre.

### Octobre Rose

Sophie MICHEL donne les chiffres de la fréquentation et des dons récoltés dans le cadre des animations pour Octobre Rose.

Sophie MICHEL remercie les élus qui ont aidé à l'organisation de ces animations. La fréquentation a beaucoup augmenté par rapport à l'année dernière du fait que la marche a été prévue un dimanche matin.

### Téléthon 2025

Sophie BRIÉE rappelle les animations du Téléthon. 85 repas sont commandés.

Toutes les animations partent de la Salle polyvalente.

## Conseil Municipal

### Extraits de la séance du 19 janvier 2026

*Absents ayant donné pouvoir* : Mme KARPOFF Béatrice à Mme BRIÉE Sophie, Mme MICHEL Sophie à M. GRONDIN Bertrand

*Absents excusés* : Mme FRADET Annabelle, M. BÉHAR Nicolas

*Absents* : M. PILLET Jean-François, M. DELAPRÉ Stéphane, Mme BILLET Anne, Mme ANCELIN Brigitte

### Vacations funéraires – Modification du tarif

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°124/2020, en date du 7 décembre 2020, le Conseil Municipal a créé une vacation funéraire pour les opérations funéraires effectuées par les policiers municipaux et a donné un avis favorable pour un tarif à hauteur de 20 € par vacation.

Monsieur le Maire rappelle également que le dispositif des vacations funéraires est sans incidence budgétaire pour les communes quel que soit le montant unitaire fixé par le Conseil Municipal, les vacations n'intégrant jamais le budget de la commune et étant intégralement reversées par la commune au policier municipal présent lors de l'opération funéraire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Donne à l'unanimité un avis favorable à la réévaluation du tarif des vacations funéraires à hauteur de 25 € par vacation

### Bail de location des parcelles AN n°257, n°108, n°255 et n°253 – Approbation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la société Leisure Homes Direct Limited (LHD) loue à la commune plusieurs parcelles situées chemin de la Chèvre à Beauvoir sur Mer, dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire de terrains.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°106/2025 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025, le Conseil Municipal a décidé de céder à la société LHD les parcelles cadastrées section AN n°233 d'une superficie de 2 713 m<sup>2</sup> et AN n°259 d'une superficie de 4 168 m<sup>2</sup>, situées chemin de la Chèvre à hauteur de 18€/m<sup>2</sup>, soit un montant total de 123 858 €.

De plus, il était également précisé, dans cette même délibération, que les quatre autres parcelles exploitées par la société LHD feraient l'objet d'un bail de 9 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'approuver la conclusion du bail d'exploitation entre la Commune et LHD, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour les parcelles situées 83 Chemin de la Chèvre et cadastrées section AN n°257 d'une superficie d'environ 959 m<sup>2</sup>, AN n°108 d'une superficie d'environ 4 887 m<sup>2</sup>, AN n°255, d'une superficie d'environ 4 899 m<sup>2</sup> et AN n°253 d'une superficie d'environ 8 757 m<sup>2</sup>, et par lequel LHD s'engage à payer un loyer annuel de 36 000 €

### Parcelles AH n°587 et AH n°466 – Acquisition

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les propriétaires de la parcelle cadastrée section AH n°587, d'une superficie totale de 29 m<sup>2</sup>, située rue du Stade à Beauvoir sur Mer et ceux de la parcelle cadastrée section AH n°466, d'une superficie totale de 62 m<sup>2</sup>, située 5 rue du Cornoir à Beauvoir sur Mer souhaitent les céder à la Commune.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que ces parcelles ont pour emprise le chemin piétonnier dénommé « Passage de la Taillée », actuellement entretenu par les services municipaux. La rétrocession n'ayant pas été formalisée par acte notarié, il convient de régulariser la situation afin de légitimer l'entretien du chemin piétonnier par les services techniques municipaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'acquérir les parcelles cadastrées section AH n°587, d'une superficie totale de 29 m<sup>2</sup>, située rue du Stade à Beauvoir sur Mer et section AH n°466, d'une superficie totale de 62 m<sup>2</sup>, située 5 rue du Cornoir à Beauvoir sur Mer au prix de l'euro symbolique.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### Lecture des remerciements

- de la part de la famille MILCENT suite au décès de Jean-Claude MILCENT  
- de la part de la famille SORIN suite au décès de Michel SORIN

### Conférence humoristique sur l'eau

M. le Maire annonce la conférence sur l'eau organisée par le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf le 6 février 2026 à 20h à Beauvoir sur Mer dans le cadre des journées RAMSAR.

### Brocantes des 14 juillet et 15 août

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré 2 personnes différentes pour organiser les brocantes d'été.

La première personne a lancé les inscriptions alors qu'elle n'avait pas encore eu l'autorisation. Elle a décidé d'annuler cette organisation les 14 juillet et 15 août.

Nous sommes dans l'attente de la décision de la deuxième personne.

### Fête du Jeu

Sophie BRIÉE rappelle la Fête du Jeu le 1<sup>er</sup> février et sollicite la présence des élus pour aider au montage et démontage et tenir un stand sur la journée.

## Conseil Municipal

### Extraits de la séance du 23 février 2026

*Absents ayant donné pouvoir : M. TESSON Denis à M. ANDRÉ Peter*

*Absents : M. PILLET Jean-François, Mme BILLET Anne*

### OGEC – Participation aux dépenses de l'école Saint-Joseph – Fixation du montant 2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en vertu du Code de l'éducation, les dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat doivent être prises en charge dans les mêmes conditions que celles des écoles publiques.

À ce titre, la commune alloue chaque année une participation financière annuelle à l'association OGEC de Beauvoir sur Mer, dont le siège est situé 26 rue du 8 mai, au titre de la prise en charge des dépenses de l'école Saint-Joseph.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer à l'association OGEC de Beauvoir sur Mer, au titre de la prise en charge des dépenses de l'école Saint-Joseph pour l'année 2026, une participation financière à hauteur de 670 € par élève, soit un montant total de 58 960 €

VOTE : OUI : 22 NON : 2 ABSTENTION : 1

### Comité Régional de la Conchyliculture Pays de la Loire – Subvention suivi OXYVIR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les professionnels conchylicoles, via le Comité Régional de la Conchyliculture (CRC), ont déployé un suivi expérimental de l'indicateur OXYVIR pour gérer le risque norovirus dans leurs coquillages, afin d'anticiper les pics de norovirus et les fermetures sanitaires des zones.

Pour la deuxième année, les professionnels conchylicoles se sont organisés afin de déployer un suivi national. Sur le volet financier, le Comité National de Conchyliculture (CNC) a estimé, pour la tranche fixe, consistant à analyser des prélèvements, un montant de 14 400 € HT par point et par saison, soit un montant total de 43 200 € HT pour la région Pays de la Loire, pour la saison 2 qui a débuté fin 2025.

Pour la tranche optionnelle complémentaire, ayant pour objectif d'obtenir des informations sur le taux de purification des huîtres, il a été estimé un montant de 2 304 € HT par point et par saison, soit un total minimal estimé de 6 912 € HT.

Le montant total estimé, pour le CRC des Pays de la Loire, pour les deux tranches serait donc de 50 112 € HT.

Le CRC des Pays de la Loire sollicite la commune de Beauvoir sur Mer pour l'attribution d'une subvention pérenne permettant de soutenir financièrement cette expérimentation à l'échelle nationale et de maintenir ces actions essentielles au service de la santé publique, de l'économie locale et de l'image de nos territoires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer au Comité Régional de la Conchyliculture (CRC) des Pays de la Loire une subvention de 2 046,50 € pour la participation 2026 à l'expérimentation du dispositif OXYVIR

### Acquisition parcelles AZ 170 et AZ 172 – rue des Sables

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la parcelle cadastrée section AZ n°170, d'une superficie totale de 10 m<sup>2</sup>, située en bordure du 84 Bis Rue des Sables à Beauvoir sur Mer et la parcelle cadastrée section AZ n°172, d'une superficie de 18 m<sup>2</sup>, située en bordure du 86 Rue des Sables à Beauvoir sur Mer ont pour emprise le bas-côté de la Rue des Sables.

Ces parcelles sont donc destinées à être incorporées au domaine public. Aussi, afin de régulariser la situation et de légitimer l'entretien du bas-côté de la Rue des Sables par les services techniques municipaux, les propriétaires ont accepté la cession des dites parcelles à la commune de Beauvoir sur Mer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'acquérir les parcelles section AZ n°170 d'une superficie totale de 10 m<sup>2</sup>, située en bordure du 84 Bis Rue des Sables à Beauvoir sur Mer et section AZ n°172 d'une superficie de 18 m<sup>2</sup>, située en bordure du 86 Rue des Sables à Beauvoir sur Mer au prix de l'euro symbolique.

### Réserve Naturelle Régionale du Marais du Bout de Sac – Convention entre le Conservatoire du Littoral, la LPO VENDEE et la Commune de Beauvoir sur Mer – Approbation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°59/2025 en date du 28 avril 2025, un avis favorable sur le plan de gestion 2025-2030 du projet de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) sur les terrains situés sur le site du Marais du Bout de Sac et des Abbayes, a été émis par les membres du Conseil Municipal.



# Mon hiver

à Beauvoir sur Mer

Monsieur le Maire rappelle également à l'assemblée que, par délibération n°97/2025 en date du 13 octobre 2025, le Conseil Municipal a approuvé la convention tripartite de gestion pour la période 2025-2027 de la Réserve Naturelle Régionale « Marais du Bout de Sac » entre la Région, la LPO VENDÉE et la commune de Beauvoir sur Mer tous deux co-gestionnaires.

D'une superficie de 187,1 hectares, la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Marais du Bout de Sac se situe au cœur du Marais Breton vendéen.

Sa création résulte d'une collaboration entre le Conservatoire du Littoral, la LPO France et la LPO Vendée, propriétaires des parcelles. La gestion du site, confiée à la LPO Vendée, gestionnaire principal, et à la Commune de Beauvoir sur Mer, co-gestionnaire, s'effectue en concertation avec les éleveurs.euses et la Société de chasse.

La partie appartenant au Conservatoire du Littoral couvre 98,5 hectares avec un total de 78 parcelles.

Le Conservatoire du Littoral a proposé la rédaction d'une convention tripartite pour la gestion du site terrestre du Marais Breton-Marais Bout du Sac.

Cette convention, reconductible une fois de façon expresse, est prévue pour une durée de 6 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite de gestion de la Réserve Naturelle Régionale « Marais du Bout de Sac » entre le Conservatoire du Littoral, la LPO et la commune de Beauvoir sur Mer

VOTE : OUI : 21 NON : 1 ABSTENTION : 3

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### Démarchages frauduleux

M. le Maire rappelle que des démarchages frauduleux ont eu lieu par des personnes qui se faisaient passer pour Enedis.

M. le Maire appelle à la vigilance. Ne pas hésiter à appeler la police municipale en cas de doute.

### Camion vert à l'entrée de Beauvoir sur Mer

Isabelle BLANCHARD considère que le camion vert situé sur la RD 22 à l'entrée de Beauvoir Sur Mer n'est pas très réjouissant.

M. le Maire est d'accord et va envoyer un courrier à son propriétaire.

### Vitesse Route de la Roche

Pascal BOURDIN demande si la vitesse peut être diminuée en sortie de Beauvoir Sur Mer devant l'ancien bâtiment de l'Outil en main.

M. le Maire répond que l'ARD a donné son accord récemment pour déplacer les panneaux d'entrée d'agglomération et diminuer ainsi la vitesse à 50 km/h à cet endroit.

### Chemin de la Madeleine

André BURGAUD dit que le chemin de la Madeleine, route de la Crosnière, a été classé en voirie communale sans avoir prévenu les propriétaires.

### État des routes

Sandrine POUTHÉ informe qu'il y a beaucoup de trous dans les routes.

M. le Maire répond que mettre de l'enrobé dans les trous plein d'eau ne tiendra pas.

Sandrine POUTHÉ signale que la route de Saint Jean est très dangereuse en cas de pluie.



# État civil

jusqu'au 31 mars 2026

## Naissances

Le 15/02/2026 : Éirinn CHANTECAILLE de Maël CHANTECAILLE et Honorine CLERY

Le 23/03/2026 : Adèle ANDRÉ de Mathieu ANDRÉ et Laurine PIBERNE

## Mariage

Le 28/03/2026 : Géry HAUDEGOND et Josiane MENANTEAU

## Décès

Le 31/12/2025 : Jacques VOSGEOIS, 77 ans

Le 1/01/2026 : André SAULNIER, 93 ans

Le 4/01/2026 : Myriam ETOUBLEAU veuve TESSIER, 77 ans

Le 11/01/2026 : Gérard MAUDUIT, 85 ans

Le 12/01/2026 : Marie ROLAND veuve RONDEL, 69 ans

Le 15/01/2026 : Laurent RETUREAU, 90 ans

Le 18/01/2026 : Claude ARMAND, 81 ans

Le 21/01/2026 : Maryse GURSKI veuve CHATILLON, 71 ans

Le 30/01/2026 : Elie COSTE, 93 ans

Le 31/01/2026 : Jean GODIN, 74 ans

Le 10/02/2026 : Linda BOSSARD épouse SOULARD, 53 ans

Le 11/02/2026 : Paulette COGNETTE veuve PELLOQUIN, 94 ans

Le 25/02/2026 : Jeanne ROBARD veuve MUSEREAU, 100 ans

Le 28/02/2026 : Mina KABBOURIM veuve THEISS, 69 ans

Le 3/03/2026 : Léandre THIBAUD, 81 ans

Le 16/03/2026 : René SANCHEZ, 75 ans

Le 18/03/2026 : François PORSAIN, 83 ans

Le 21/03/2026 : André PÉAUD, 90 ans

Le 25/03/2026 : Damien MICHAUD, 76 ans

# Urbanisme

jusqu'au 31 mars 2026



## Déclarations préalables

*Les informations sur les déclarations préalables du type édification de clôtures, installation de panneaux photovoltaïques ne sont plus communiquées dans cette rubrique.*

14/01 - LAGORD Lydie  
5 rue du Clos des Vignes  
Piscine

03/02 - GAUTIER Baptiste  
28A chemin de Saint Louis  
Garage

13/03 - JOUGLAS Pascal  
11 rue Gaston Plaet  
Véranda

25/02 - AYDIN Taner  
25 rue Saint Nicolas  
Reconstruction partielle maison



## Permis de construire

03/12 - GABORIT Michael  
30 Chemin du Fief Buord  
Garage

03/12 - BONZOM Julien  
4 rue des Écoles  
Maison

18/12 - HUCHET Alex et BERTHOME Élodie  
1 A Chemin du Fief Buord  
Maison

26/12 - BROCHARD Gladys  
2 rue des Petites Ardoises  
Maison

05/01 - GALOISY Christophe et Carole  
10 rue Jean-Claude Mouilleau  
Maison

05/01 - PAILLUSSON-PIOGER Isabelle  
10 rue des Petites Ardoises  
Maison

07/01 - LAMOUREUX Flavien et BARRANGER Pauline  
8 rue des Embruns  
Maison

09/01 - DEMIMUID Dominique  
104 avenue des Moulins  
Appentis

20/01 - BOUCARD Maëva  
185 rue du Port  
Maison

28/01 - SCI KAWEN - BERTEAU David  
18 rue des Embruns  
Maison

04/02 - SCI KAWEN - BERTEAU David  
20 rue des Embruns  
Maison

06/02 - ASSOCIES BALA - RAMANE Balasandirane  
3 rue des Taloupes  
Maison individuelle

09/02 - GABORIT Florian  
4 impasse de l'Enclume  
Maison

17/02 - MARTIN Fabienne  
12 Chemin de Saint Louis  
Maison

24/02 - SAUVETRE Patrick et Daniel  
4 allée de la Foliette  
Garage

17/03 - ROUSSEL Hérald et Élodie  
95 Route de la Roche  
Extension

## Budget 2026 : la poursuite des investissements engagés

L'année 2025 s'est clôturée avec un résultat positif (hors reports) de 886 938 € pour la section de fonctionnement.

Ce résultat montre la bonne maîtrise des dépenses et recettes de la commune et permet de transférer un autofinancement satisfaisant à la section d'investissement.

En 2025, 80% des investissements prévus ont été engagés ou réalisés, ce qui montre la sincérité du budget voté.

La banque des collectivités Agence France Locale a attribué à la commune de Beauvoir sur Mer la note de 1,70 sur la situation financière de la commune (1 = meilleure note, 7 = plus mauvaise note).



Budget investissement 2026

**5,3 M€**

## Investissement

La section d'investissement du budget communal 2026 s'équilibre à hauteur de **5 338 712 €**, et prévoit les principaux projets suivants :

- La peinture des halles métalliques pour **75 000 €**.
- La réfection de toiture de plusieurs bâtiments communaux pour **140 000 €**.
- La fin des travaux de rénovation du groupe scolaire Le Gois pour **1 216 000 €**.
- La continuité des travaux d'aménagement du centre-ville pour **360 000 €**
- L'acquisition d'un véhicule pour les services techniques pour **40 000 €**

La section d'investissement du budget d'assainissement s'équilibre à **1 661 896 €**. Sont prévus sur ce budget 2026 la fin des travaux de création d'un nouveau bassin tampon sur le site de la station d'épuration.

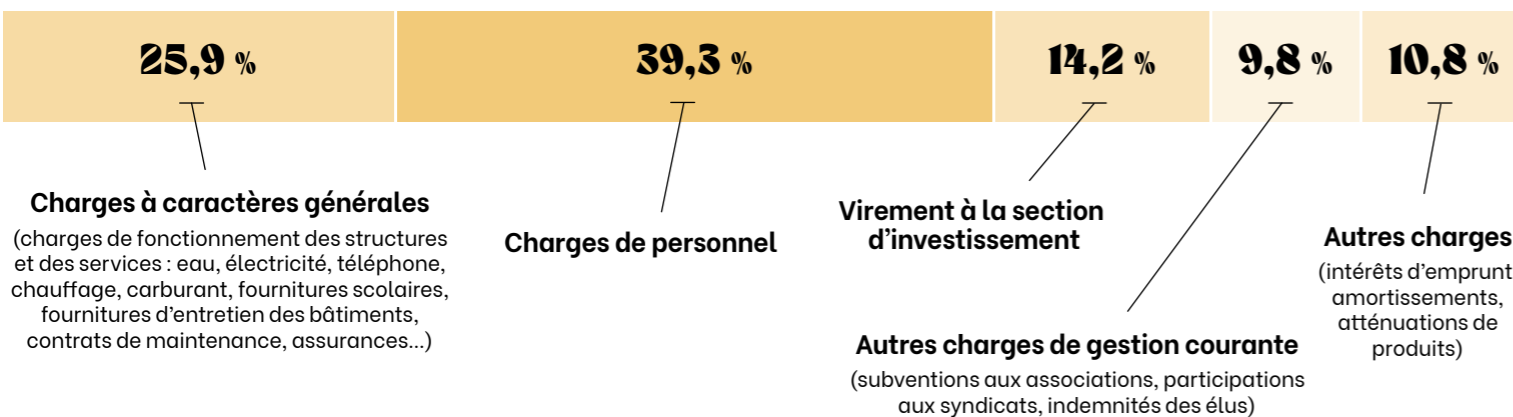
Budget fonctionnement 2026

**5,8 M€**

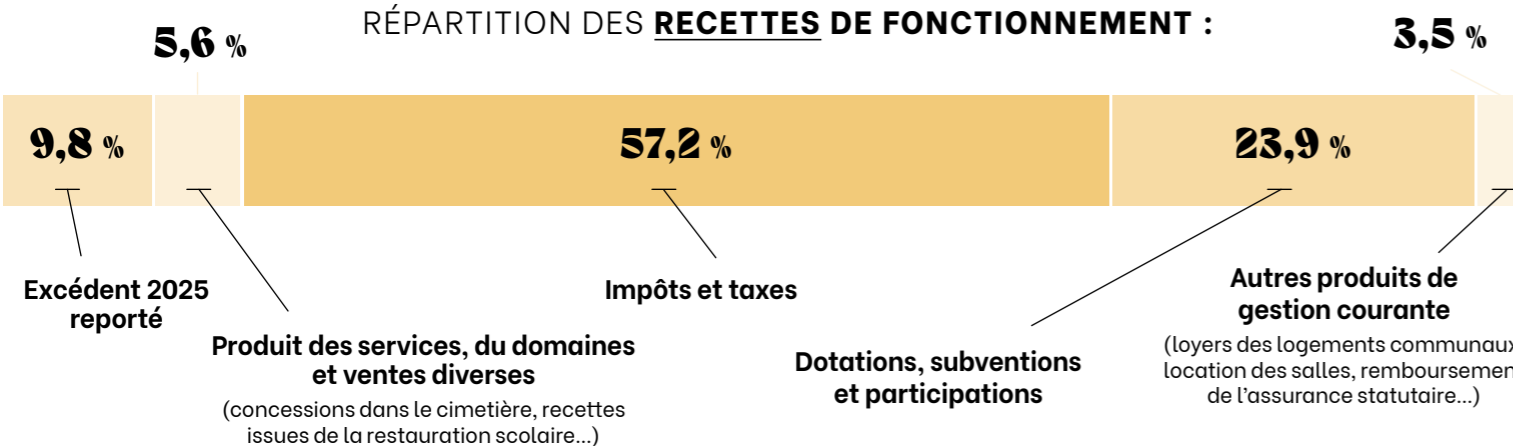
## Fonctionnement

Le conseil municipal a voté un budget 2026 qui s'équilibre en fonctionnement à hauteur de **5 798 972 €**.

### RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :



### RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :



## Fiscalité 2026

Au regard de la conjoncture actuelle et du niveau des dépenses d'équipement proposées, et tenant compte de la nécessité de poursuivre l'effort financier afin de préserver les marges de manœuvre budgétaires nécessaires à l'action publique, le conseil municipal a voté pour une augmentation en 2026 des taux communaux 2026 de 3% des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

À noter que la commune a été exclue du dispositif instauré par le décret n°2023-822 du 25 août 2023 permettant la majoration par la commune des bases de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

La commune de Beauvoir sur Mer est la seule commune littorale de Vendée à être exclue du dispositif. Des demandes ont été formulées par la commune auprès du Député et Sénateurs de la Vendée pour que le décret soit rectifié, ou à défaut pour connaître les motivations de cette exclusion.



### Comment fonctionne un budget communal ?

Un budget communal est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement structuré comme ceci :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
DÉPENSES	RECETTES	RECETTES	DÉPENSES
Charges à caractères générales, de personnel...	Impôts locaux	Emprunts	Construction d'équipements culturels, sportifs...
	Dotations de l'État (DGF)	Subventions : État, Département, Région...	Entretien de la voirie et des bâtiments
	Produits des domaines, ventes diverses	Recettes propres : Remboursement de TVA	Remboursement du capital des emprunts
Intérêts des emprunts		Épargne disponible	

## Ça s'est passé...

### Fête du Jeu – 1<sup>er</sup> février

Le succès au rendez-vous de la dernière édition de la Fête du Jeu, qui s'est tenue à la Maison des Associations « La Rose des Vents ».

Pour célébrer les 10 ans de ce rendez-vous désormais incontournable dans notre commune, plus de 600 amateurs de jeux de société, tous âges confondus, se sont retrouvés pour profiter de cette animation conviviale.

Organisée par la Municipalité de Beauvoir sur Mer, de nombreux partenaires œuvrent pour faire de cet événement une réussite : la Bibliothèque – Ludothèque « Le 3 », les associations Tas de Beaux Jeux et Faites vos jeux 85, l'Assoli, la boutique challandaise Trop Fastoche ainsi que les services Petite Enfance de Challans Gois Communauté.

En plus d'un large choix de jeux de société et de jeux en bois en accès libre, de nombreuses animations ont rythmé la journée : lectures de contes, atelier de motricité pour les enfants sur un espace de plus de 100 m<sup>2</sup>, atelier de bricolage parents-enfants, parties de laser game, tournoi de « Mario Kart », tombola, jeux surdimensionnés et un tournoi de « Odin ».

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine, en février 2027, pour une nouvelle édition de cet événement ludique, qui promet encore de belles surprises et animations !



Atelier « Conte moi une histoire » pour les enfants.



Mise à disposition de nombreux jeux de société de tous styles et pour tous les âges.



### Fête des bibliothèques – 7 février

Dans le cadre de la Fête des bibliothèques, organisée en partenariat avec Challans Gois Communauté, les dix bibliothèques du territoire ont chacune proposé une animation musicale.

À Beauvoir sur Mer, la Bibliothèque – Ludothèque « Le 3 » a accueilli le spectacle musical « Racines de vie », destiné aux jeunes enfants. Les deux musiciens multi-instrumentalistes, Mathilde et Christophe POUVREAU, ont emmené les 50 spectateurs dans un univers à la fois doux, intimiste et onirique.

Dans la continuité, un atelier d'éveil musical autour des « Quatre Saisons » de Vivaldi, animé par le Relais Petite Enfance de Challans Gois Communauté, a été proposé aux enfants jusqu'à 6 ans. Pendant 30 minutes, les plus jeunes ont pu découvrir et expérimenter différents instruments.



En haut : Les deux musiciens du spectacle « Racines de vie » en train d'échanger avec les familles.

En bas : de nombreux sons et couleurs pour stimuler les enfants lors de l'éveil musical.

### Des chansons plein la tête – 18 février

Soirée mémorable avec le concert « Des chansons plein la tête » organisé le mercredi 18 février dernier.

Pour leur troisième passage à Beauvoir sur Mer, 12 chanteurs issus d'émissions télévisées célèbres ont proposé un show de plus de deux heures, pour le plus grand plaisir des nombreux spectateurs.

Au programme, ils ont repris des incontournables de la chanson française d'hier et d'aujourd'hui, ainsi que quelques tubes internationaux.

Comme ce fut le cas lors de précédents concerts, les bénéfices de la tournée des chanteurs sont reversés à l'association ARTC, qui œuvre pour la recherche contre les tumeurs cérébrales.



Les chansons et prestations se sont enchaînées pour une soirée haute en couleur.

## À venir...

### Balade fleurie - samedi 30 mai

Envie de mieux comprendre la gestion des espaces verts et naturels de la commune ? La Commission citoyenne vous propose une sortie printanière à la découverte de la richesse florale et paysagère locale.

Au fil du parcours, Vincent THIBAUD, responsable du service Espaces Verts, partagera ses connaissances et son expérience. Cette balade sera également l'occasion de recueillir des conseils utiles pour votre jardin : choix des plantations, arrosage, bonnes pratiques au quotidien...

La sortie sera co-animée par Éloïse PERRUDIN, chargée de gestion pour la Réserve Naturelle Régionale des Marais du Bout de Sac, qui proposera une découverte des oiseaux des villes et apportera un éclairage ornithologique à cette promenade.

Une sortie nature enrichissante à apprécier au grand air !

#### Informations pratiques :

Durée de la visite : environ 2h30  
Rendez-vous à 8h30 à la Mairie  
Gratuit, sur inscription au 02 51 68 70 32



### Foulées du Gois - samedi 20 juin

Pour sa 38<sup>e</sup> édition, l'association « Les Amis du Gois » donne rendez-vous aux sportifs et aux spectateurs le samedi 20 juin 2026 pour cet événement emblématique de Beauvoir sur Mer.

Cette course singulière attire chaque année de nombreux participants, enfants et adultes, venus relever le défi des célèbres pavés du Passage du Gois. Entre marée montante et marée descendante, les meilleurs coureurs devront s'adapter aux éléments, offrant un spectacle à la fois impressionnant et atypique.

Participants ou simples curieux, venez vivre ce rendez-vous sportif hors du commun !



### Goûter à la Musique - mercredi 17 juin

À Beauvoir sur Mer, la Fête de la Musique se décline aussi pour les plus jeunes avec le désormais attendu « Goûter à la Musique ».

Les enfants pourront partir à la découverte d'instruments aux sonorités variées et se laisser emporter par des rythmes entraînants, propices à la danse et à la bonne humeur. Un après-midi ludique placé sous le signe de la musique et du partage.

Pour clôturer ce temps d'animation, un goûter sera offert à tous les participants.

L'événement se déroulera dans le cadre verdoyant du Parc du Cornoir. En cas de météo défavorable, il sera déplacé sous les Halles.

Retrouvez toutes les informations à venir sur le site Internet [www.mairie-beauvoirsurmer.fr](http://www.mairie-beauvoirsurmer.fr) ainsi que sur la page Facebook "Ville de Beauvoir sur Mer".

### Fête de la Musique - dimanche 21 juin

Pour célébrer la Fête de la Musique, la Municipalité vous invite à se retrouver sous les Halles à partir de 18h30 pour une soirée ouverte à tous.

Plusieurs groupes locaux se succéderont sur scène et proposeront un programme varié et entraînant pour rythmer cette soirée estivale. Un rendez-vous musical à partager en famille ou entre amis, dans une ambiance détendue.

Nouveauté cette année : une seconde scène, dite « scène tremplin », sera installée sur la Grand Place, près du kiosque, afin de faire découvrir encore davantage de talents.

Une buvette ainsi qu'un espace de restauration seront disponibles sur place.

Retrouvez toutes les informations à venir sur le site Internet [www.mairie-beauvoirsurmer.fr](http://www.mairie-beauvoirsurmer.fr) ainsi que sur la page Facebook "Ville de Beauvoir sur Mer".



## À noter vos animations de l'été

**MAR. 14 JUILLET**  
Bal d'antan du 14 juillet  
Sous les Halles - 21h > 1h

**MAR. 21, 28 JUILLET & 4, 11 AOÛT**  
Soirées jeux  
Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 » - 19h30 > 21h30

**MER. 22, 29 JUILLET & 5, 12 AOÛT**  
Concerts de l'été  
Église St Philbert - 21h

**JEU. 16, 23 JUILLET & 6, 20 AOÛT**  
Autrefois Challans  
Centre-ville de Challans - Dès 10h30

**VEN. 24, 31 JUILLET & 7, 14 AOÛT**  
Ateliers des P'tits curieux  
Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 » - 10h > 11h

**DIM. 26 JUILLET**  
Marché de producteurs et dîner  
Sous les Halles

**SAM. 15 AOÛT**  
Concours de peinture  
Mairie et Ardoise Verte. - Dès 8h30

**SAM. 15 AOÛT**  
Bal du 15 août  
Sous les Halles - 20h > 1h

## Du nouveau chez les commerçants et artisans belvéris

### ViabisPro : viabilisations et raccordements

Originnaire de Beauvoir sur Mer, **Johann DUPÉ** a récemment créé **ViabisPro**, une micro-entreprise spécialisée dans les démarches de viabilisation et de raccordement (électricité, fibre et eau).

Fort de dix-huit ans d'expérience en tant qu'électricien dans les réseaux publics, il **accompagne les maîtres d'œuvre, les architectes et les constructeurs en assurant la prise en charge complète des démarches administratives** : constitution et dépôt des dossiers auprès des concessionnaires, coordination jusqu'à l'obtention des raccordements.

Le service s'adresse également aux particuliers, sous réserve que leur projet ait été préalablement conçu par un professionnel.

L'objectif est de simplifier les projets, d'alléger les démarches administratives et d'assurer un suivi clair et transparent.



#### Contact :

[viabispro@outlook.com](mailto:viabispro@outlook.com)

06 64 89 75 23

Facebook : @ViabisPro

### Le Régal : un nouveau lieu gourmand au centre-ville

Installé à Beauvoir sur Mer depuis 2021, **Jérôme CLOTEAUX** vient d'ouvrir **Le Régal**, un établissement mêlant restauration rapide et coffee-shop, en lieu et place de l'ancienne Mie Câline.

Après un parcours de charcutier-traiteur et une formation de barista, il a développé son projet autour d'une double ambition : **proposer une offre de restauration rapide de qualité et faire découvrir l'univers du café de spécialité**.

Déjà présent sur quelques marchés avec son food-truck « Eden Café », il concrétise aujourd'hui son activité dans un lieu fixe, aux côtés de sa compagne **Margaux LOIZEAU** et de son associé **Julien GANDAI**, avec qui il a souhaité développer ce nouveau concept.

« Le Régal » propose une large gamme de produits : burgers, kebabs, paninis, sandwiches chauds. Une attention particulière est portée à la qualité des ingrédients, avec notamment des frites maison, de la viande d'origine française et une gamme de pain issu d'un artisan boulanger.

#### Contact :

14 rue Charles Gallet  
[www.leregalsnack.fr](http://www.leregalsnack.fr)

06 50 15 63 64

Facebook : @Le régalsnack coffee shop

#### Horaires d'ouverture :

Mardi - Jeudi - Vendredi - Samedi : 10h30 > 15h / 19h > 21h30

Mercredi : 10h > 16h

Dimanche : 19h > 21h30



Côté coffee-shop, **l'établissement met à l'honneur des cafés dits « de spécialité »**, issus de petits producteurs et soigneusement torréfiés. Plusieurs variétés sont proposées, à déguster sur place ou à emporter. Il est également possible d'acheter du café en grain ou moulu, ainsi qu'une sélection de thés artisanaux.

Soucieux de partager sa passion, Jérôme envisage également de proposer des ateliers autour du café.

### Fanette Paillart : entre bien-être et accompagnement

Installée à Beauvoir sur Mer, **Fanette PAILLART** développe son activité « **Vénus** » autour d'une double proposition : la **coiffure à domicile** (coupe de cheveux, massage du cuir chevelu) et l'**accompagnement en kinésiologie**, à domicile ou en cabinet (situé au 14b Grand Place, au sein de l'enseigne « L'écrin minéral »).

Forte de ses expériences et de ses formations, elle propose un accompagnement personnalisé à différentes étapes de la vie. La kinésiologie est une approche globale qui prend en compte les dimensions émotionnelles, énergétiques et corporelles, afin d'**aider à apaiser certaines tensions et à retrouver un mieux-être**.

Cette pratique vise notamment à favoriser la libération des blocages et de ses émotions à la recherche d'un équilibre physique, mental et émotionnel. Elle permet ainsi d'**accompagner chacun vers davantage de sérénité et d'harmonie au quotidien** et de « réveillez la lumière qui est en nous ».



#### Contact :

06 29 53 16 35

Facebook : @venus.643236

## Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 »

### Exposition « Mission insectes »

Jusqu'au 30 mai, « Le 3 » propose une **exposition ludo-pédagogique dédiée aux petites bêtes qui nous entourent**, afin de mieux les comprendre et apprendre à les préserver.

À travers les portraits de huit insectes emblématiques tels que l'abeille, la fourmi, la sauterelle et le papillon, l'exposition met en lumière leur rôle essentiel dans les écosystèmes. Elle aborde également les causes de leur disparition et présente des pistes concrètes pour contribuer à leur protection.

Cette exposition, prêtée par la Direction des Bibliothèques de Vendée est visible aux heures d'ouverture.



### Animations de l'été

Cet été, les soirées jeux et les ateliers « Les p'tits curieux » font leur retour. Que vous soyez abonné au « 3 » ou non, elles sont accessibles à tous.

Seul(e), en famille ou entre amis, les soirées jeux sont l'occasion de découvrir de nouveaux jeux tout en partageant un moment convivial.

De leur côté, les ateliers ludiques « Les p'tits curieux » invitent les enfants de 5 à 8 ans à créer, expérimenter, fabriquer et apprendre en s'amusant autour de thématiques variées telles que l'électricité statique ou encore « tout ce qui vole ».

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Une offre de plus de **6 500 livres et 700 jeux et jouets** vous y attend.

Habitants de la commune, l'abonnement à la bibliothèque est gratuit et l'adhésion annuelle à la ludothèque est de 20 € par foyer.

Retrouvez toutes les actualités du « 3 » ainsi que son catalogue en ligne :



## Présentation du nouveau Conseil Municipal

Suite aux élections municipales organisées le dimanche 15 mars dernier, Jean-Yves BILLON a été élu Maire de Beauvoir sur Mer. Un nouveau Conseil municipal a ainsi été installé pour les six prochaines années. Composé de 27 élus, il œuvrera collectivement au service des habitants et au développement de la commune.

### Les membres élus du Conseil Municipal



De g. à d. au 1<sup>er</sup> rang : Peter ANDRÉ, Danièle ROUSSEAU, Pascal RETUREAU, Sophie BRIÉE, Le Maire Jean-Yves BILLON, Béatrice KARPOFF, Michel SANCHEZ et Alizée POTIER.

Au 2<sup>e</sup> rang : Annabelle FRADET, Valérie THIBAUD, Hervé LELIÈVRE, Sandrine POUTHÉ, Jean-Michel BOULÈGUE, Valérie BURGAUD, Denis TESSON et Nicolas BÉHAR.

Au 3<sup>e</sup> rang : Pascal BOURDIN, Sylvain OLIVEIRA, Françoise BODIN, Emmanuel GUILLOIS, Corentin LEPINE, Ludovic DEMORGNY, Fabienne DOUX, Yohann GRIÈRE et Laurence FLEURY.

Manquants sur la photo : Ophélie THOMAZEAU et Aurélie BOUCARD BONNIN.

### Les principaux projets

Parmi les orientations portées par la nouvelle équipe municipale, plusieurs projets ont été annoncés.

En matière d'aménagement du territoire, les nouveaux élus souhaitent **poursuivre le réaménagement du centre-bourg, développer les liaisons douces** (pistes cyclables et cheminements piétons) et **réaliser des aménagements aux entrées de bourg**.

L'entretien des voiries et la modernisation des réseaux d'assainissement restent également des priorités.

Le **soutien à l'économie locale** constitue un autre axe fort, avec la volonté de valoriser le commerce de proximité et le marché hebdomadaire, ainsi que la rénovation des Halles.

Dans le domaine des équipements, **la municipalité prévoit le développement du Complexe sportif**, avec notamment la création d'un bâtiment multi-activités et d'un city-stade en accès libre. Des aménagements sont également envisagés des extérieurs de la Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 ».

Soucieuse du cadre de vie, l'équipe municipale entend **poursuivre l'embellissement des espaces publics**, préserver le label « 3 fleurs » et intégrer les enjeux liés au changement climatique.

Enfin, des actions seront menées en faveur de l'habitat, afin de faciliter l'accèsion à la propriété et de soutenir les dispositifs existants.

### Vos nouveaux adjoints

Les Adjoints au Maire ont été élus par le Conseil Municipal qui s'est réuni le samedi 21 mars 2026.

L'adjoint est un représentant du maire auquel est attribué des délégations spécifiques pour assurer différentes missions. Leur nombre est fixé par le Conseil Municipal mais ne doit pas dépasser 30 % de l'effectif du conseil.



**1<sup>ère</sup> adjointe : Sophie BRIÉE**  
déléguée à la vie associative et les animations



**2<sup>e</sup>me adjoint : Peter ANDRÉ**  
délégué à la voirie, réseaux et station d'épuration



**3<sup>ème</sup> adjointe : Béatrice KARPOFF**  
déléguée à l'urbanisme et l'habitat



**4<sup>ème</sup> adjoint : Pascal RETUREAU**  
délégué à l'environnement, marais, mer, protection du territoire et patrimoine



**5<sup>ème</sup> adjointe : Alizée POTIER**  
déléguée aux affaires scolaires, enfance et jeunesse



**6<sup>ème</sup> adjoint : Michel SANCHEZ**  
délégué au développement économique et tourisme



**7<sup>ème</sup> adjointe : Danièle ROUSSEAU**  
déléguée aux affaires sociales et au CCAS

### et vos nouveaux conseillers délégués :



**Pascal BOURDIN**  
conseiller délégué à la vie associative et sportive et au marché hebdomadaire



**Fabienne DOUX**  
conseillère déléguée à la Bibliothèque - Ludothèque et aux animations



**Françoise BODIN**  
conseillère déléguée aux affaires sociales



**Denis TESSON**  
conseiller délégué aux bâtiments communaux et à la gestion du cimetière

### Les commissions municipales

Les commissions municipales sont chargées d'étudier et de préparer les dossiers soumis au Conseil Municipal. Le Maire préside l'ensemble des commissions.

**Affaires sociales**  
Référénte : ROUSSEAU Danièle

**Urbanisme, habitat**  
Référénte : KARPOFF Béatrice

**Affaires scolaires et jeunesse**  
Référénte : POTIER Alizée

**Conseil Municipal des Enfants**  
Référénte : POTIER Alizée

**Voirie, espaces verts, réseaux, STEP**  
Référénte : ANDRÉ Peter

**Développement économique, tourisme**  
Référént : Michel SANCHEZ

**Protection du territoire, marais, mer**  
Référént : RETUREAU Pascal

**Développement durable, citoyenne, patrimoine**  
Référént : RETUREAU Pascal

**Animations, culture, communication**  
Référénte : BRIÉE Sophie

**Bibliothèque, ludothèque**  
Référénte : DOUX Fabienne

**Sport, vie associative**  
Référénte : BRIÉE Sophie

**Bâtiments communaux**  
Référént : TESSON Denis

**Restaurant scolaire**  
Référént : RETUREAU Pascal

## Du nouveau à l'École Le Gois

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des élèves et de renforcer la performance énergétique des bâtiments, la commune a engagé un important programme de rénovation du groupe scolaire Le Gois.

Les travaux ont débuté en juin 2024 avec la réhabilitation et l'extension du restaurant scolaire. Ce nouvel équipement est entré en service à la rentrée de septembre 2025.

La rénovation du bâtiment de l'école élémentaire s'est ensuite poursuivie. Durant cette période, les élèves ont été accueillis dans des classes modulaires installées temporairement dans l'enceinte de l'école. Les travaux étant désormais achevés, les enfants du CP au CM2 ont pu retrouver leurs classes depuis le 2 mars 2026.

Les classes de l'école maternelle ont, quant à elles, été transférées dans ces mêmes locaux modulaires pendant les vacances d'hiver, afin de permettre la rénovation de leur bâtiment. Cette intervention constitue la dernière phase du chantier.

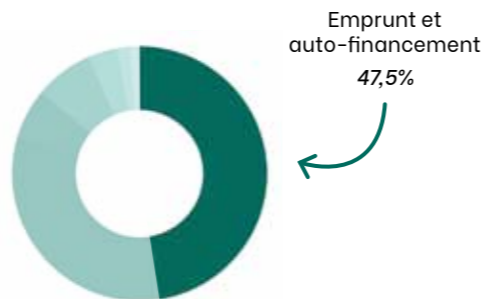
L'achèvement complet des travaux est prévu pour septembre 2026, permettant ainsi aux élèves de bénéficier de locaux modernisés et confortables ainsi que des jeux extérieurs renouvelés dès la prochaine rentrée.

Pour rappel, le programme de travaux de rénovation énergétique comprend : le remplacement de la chaudière gaz par une chaudière bois à granulés, l'installation d'un système de ventilation, le remplacement de toutes les menuiseries. L'isolation thermique des bâtiments est également prévue par l'extérieur ainsi par les combles. Une rénovation des sols et des peintures sera aussi réalisée.

### Financement

Le montant total de l'opération s'élève à **3 230 000 € HT**, avec le soutien de plusieurs partenaires :

- État (DETR, DSIL, Fonds Vert) : 1 043 834 €
- Région Pays de la Loire : 200 000 €
- Département de la Vendée : 240 000 €
- SyDEV : 120 000 €
- Challans Gois Communauté : 54 529 €
- ADEME : 38 640 €



### En images



Vues d'une classe et d'un couloir dans la partie école élémentaire récemment rénovée.



Classe de maternelle installée temporairement dans des locaux modulaires.

## Des travaux de rénovation pour les Halles

Lieu emblématique du centre-bourg, les Halles de Beauvoir sur Mer font l'objet de travaux de rénovation visant à préserver ce patrimoine tout en assurant sa pérennité.

Inscrit au budget 2026, un programme de travaux a été engagé afin de rénover la charpente des Anciennes Halles, situées Place des 3 Alexandre.

L'intervention prévoit notamment le traitement et la remise en peinture de la structure métallique.

Les travaux ont débuté fin mars. Durant cette période, les Halles ont été sécurisées et rendues temporairement inaccessibles au public.

Réalisés par l'entreprise LASSARAT, ces travaux représentent un investissement de **75 000 € TTC** pour la commune.



Rénovation en cours de la charpente métallique des Anciennes Halles.

### Pour la petite histoire

#### Les anciennes Halles : un patrimoine à l'histoire singulière



Patrimoine emblématique de Beauvoir sur Mer, les anciennes Halles possèdent une histoire particulièrement riche.

À l'origine, des halles en bois étaient installées sur la Grand Place depuis le Moyen-Âge. Devenues inadaptées aux besoins de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, elles sont remplacées en 1897 par des halles métalliques, celles que l'on connaît aujourd'hui.

Au début des années 1960, avec l'augmentation de la circulation automobile et le manque de stationnement dans le centre-bourg, le bâtiment est jugé encombrant. En 1965, les halles sont vendues à l'entreprise de menuiserie Renoux Frères, basée à Bouin, pour servir d'atelier.

Plus de quarante ans plus tard, après la cessation d'activité de l'entreprise, la municipalité de Bouin propose à la commune de Beauvoir sur Mer de récupérer ses anciennes halles. Après 46 ans d'absence, le bâtiment retrouve ainsi sa place au cœur de la commune.

Depuis juillet 2011, les halles accueillent ponctuellement une partie des marchés hebdomadaires, ainsi que diverses animations. Situées à proximité des commerces, de services médico-sociaux, des services publics et de la Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 », elles sont aujourd'hui devenues un lieu central de la vie économique et culturelle belvéroise.



## Des actions concrètes pour notre cadre de vie

### La commune se lance dans l'éco-pâturage

L'éco-pâturage consiste à **entretenir les espaces verts grâce à la présence d'animaux herbivores** (moutons, chèvres, ânes...), en remplacement des tondeuses mécaniques.

Cette méthode de gestion naturelle permet à ces « tondeuses sur pattes » de **brouter la végétation de manière douce et régulière**, tout en favorisant la biodiversité et en limitant les émissions de dioxyde de carbone.

Elle s'inscrit également dans le respect de la loi « Zéro phyto », qui interdit l'usage de produits phytosanitaires dans les espaces publics, tout en offrant une alternative plus écologique aux équipements motorisés.

Par ailleurs, les déjections animales contribuent à fertiliser les sols et participent au développement de la biodiversité, notamment en attirant les insectes pollinisateurs.

Deux sites ont été retenus par la municipalité pour la mise en place de ce dispositif.

Un premier espace sera **aménagé au sein du complexe sportif**, où un cheptel d'environ 20 chèvres sera présent d'avril à octobre. Le suivi des animaux sera assuré par l'entreprise **Vie et Pâturage**.

Un second site, **situé dans les prairies du marais de la zone du Dain**, accueillera 6 chèvres de mi-mars à fin octobre, sous la responsabilité de la société **Ferdinand et Donatien**.

#### Quelques recommandations :

*Afin de garantir la sécurité de tous et le bien-être des animaux, il est demandé de tenir les chiens en laisse à proximité des enclos, de ne pas y pénétrer et de ne pas nourrir les animaux.*



Moutons et chèvres participeront à l'entretien des terrains sélectionnés pour les opérations d'éco-pâturage.

### La commune mobilisée contre les frelons asiatiques

Dans le cadre de la lutte contre les espèces nuisibles, **la commune assure la prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques sur son territoire.**

Il est important de rappeler que cette intervention concerne uniquement les frelons asiatiques. Pour les nids de frelons européens ou de guêpes, il convient de faire appel à une entreprise spécialisée.

Par ailleurs, les services techniques municipaux, et plus particulièrement le service Espaces Verts, **mènent chaque année une campagne de piégeage des reines au printemps**. Cette action préventive vise à limiter la prolifération de l'espèce sur le territoire communal.

Les résultats observés ces dernières années sont encourageants, avec une diminution du nombre de demandes d'intervention pour la destruction de nids.

La vigilance de chacun reste toutefois essentielle. En cas de découverte d'un nid suspect, il est recommandé de ne pas intervenir soi-même et de se rapprocher de la mairie.



Nid de frelon asiatique, perché dans un arbre.

## En bref et en images

### Poursuite des travaux de réaménagement du centre-bourg



### Début de construction des logements pour les gendarmes



### Suite des travaux de création d'un bassin tampon pour la station d'épuration



Premières fleurs du printemps



LES MARAIS DU  
BOUT DE SAC

## VOUS INFORME

### // Les observations hivernales

Au cours de l'hiver, **la réserve a accueilli beaucoup de canards en hivernage**. Parmi eux on peut citer le Canard souchet, la Sarcelle d'hiver, le Canard pilet et le Canard siffleurs qui sont nombreux à apprécier la tranquillité du site pour se nourrir et se reposer.

Les **Pélodytes ponctués** ont commencé dès le mois de février à chanter. Leur chant se reconnaît facilement car il ressemble à des boules de pétanque qui s'entrechoquent.

Les pluies hivernales abondantes ont réalimenté des zones d'eaux temporaires particulièrement appréciées du **Lépidure**. Ce crustacé très ancien mesurant dans les 5 centimètres est considéré comme un fossile vivant !

Il se nourrit d'herbes et de détritus divers, dans les fonds vaseux. Ses œufs d'un demi-millimètre sont très résistants aux sécheresses et peuvent éclore plusieurs dizaines d'années après la ponte.



Lépidure.

### // Le retour des migrateurs

Avec l'arrivée du printemps, **de nombreuses espèces sont en migration et transitent par le Marais breton pour rejoindre leur quartier d'été**. On peut observer de gros rassemblements de limicoles tels que des **Barges à queues noires**. La plupart sont de passage et partent nicher au nord de l'Europe.

Ces zones de haltes migratoires sont indispensables aux oiseaux pour pouvoir se reposer et reprendre des forces rapidement !



Barges et avocettes dans le marais.

### // Participer aux inventaires naturalistes : appel à bénévoles !

Les suivis naturalistes vont se poursuivre tout au long du printemps et de l'été.

**Ces inventaires permettent de mieux connaître les espèces présentes sur la réserve et d'évaluer la gestion du site.**

**Les bénévoles sont les bienvenus pour participer à ces suivis, quel que soit leur niveau de connaissance.** Que vous soyez naturaliste confirmé ou simplement curieux de découvrir la biodiversité, vous êtes les bienvenus !

Pour en savoir plus et rejoindre les actions de bénévolat, vous pouvez consulter la page dédiée sur le site de la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) de Vendée.



### // Réglementation

Pour rappel la réserve peut se visiter depuis les routes mais l'accès aux parcelles est strictement interdit afin de respecter la tranquillité des animaux sauvages et domestiques !

### // Les prochaines sorties nature

- 25 avril : Le Printemps des Réserves (2 visites guidées) \*
- 16 mai : Insectes et zones humides \*
- 30 mai : Balade Fleurie (inscription en Mairie)
- 13 juin : La vie secrète des libellules \*
- 25 juillet : Les busards du marais \*

(\* Incriptions : [www.jagispourlanature.org](http://www.jagispourlanature.org))

## Sport

### Écuries Kalypso

Le Team Compétition Écuries Kalypso participe à la reprise des activités du poney club.

Le club accueille les enfants et adultes toujours orienté vers le bien-être équin et humain à travers divers exercices de compréhension du cheval, de développement des connaissances ainsi que la pratique de l'équitation de loisirs : étude du comportement, découverte des disciplines équestres, balade, escape game, jeux, travail à pied...

Les Écuries Kalypso sont ouvertes toutes l'année avec des cours d'équitation sur réservation les mercredis et samedis.

Venez découvrir nos activités durant les vacances scolaires : pour simplement passer du temps auprès des chevaux en prenant soin d'eux, développer vos apprentissages et profitez-en pour vous perfectionnez à votre rythme !

#### Contact :

Adresse : Le Corquillet, Beauvoir sur Mer

Téléphone : 06 78 29 78 75

Facebook : @Écuries Kalypso Beauvoir Sur Mer



### Les Archers du Pays du Gois

- À fond 2026 -

Pas le temps de s'ennuyer au Club... chacun peut y trouver son bonheur : tir en salle, tir en campagne, tir 3D en salle... avec son « joujou » préféré : arc nu, arc classique, arc à poulie.

Cette année les participations aux compétitions se sont confirmées et la progression de chacun est réelle, jamais notre entraîneur Roger Berenguer n'a délivré autant de distinctions y compris à nos débutants petits et grands avec des scores dont ils n'ont pas à rougir.

Notre équipe de tir en campagne s'étoffe et presque chaque dimanche ou samedi matin, les animaux 3D et les cibles adaptées sont l'objet de parcours changeant pour varier les plaisirs sur le terrain.

Le 25 janvier, le temps ne nous ayant pas permis de profiter du terrain pour le tir traditionnel de la St Sébastien, tous les participants se sont retrouvés en salle, en revanche le tir du Roi aura bien lieu en extérieur le 28 juin avant le repas de fin de saison.

Plusieurs de nos adhérents ont bénéficié de formations, toutes réussies, soit un jeune arbitre Théo Barbeau, un encadrant fédéral Jonathan Figureau et deux encadrants supplémentaires David Lucas et Etania Giloupe. Laurent Beaumont et Astrid Bardet ont suivi une formation pour un CAP Compétence de Dirigeant d'Associations organisée par le CROS des Pays de la Loire.

Marius Lemaire a pris en main les adeptes des tirs nature, campagne et 3D avec une petite équipe très motivée. Vu l'engouement pour ces types de tir il est envisagé d'améliorer encore les possibilités sur le terrain avec quelques transformations et la réalisation de nouvelles cibles pour le tir classique sur cibles « anglaises ».

## Shoto Karaté

Le Shoto Karaté de Beauvoir sur Mer, pour la 1<sup>ère</sup> fois de son histoire, a participé le 25 janvier 2026 à la « ALL NATIONAL CHAMPIONSHIP 2026 », le rendez-vous national des club affiliés à la FJKA (France Japan Karaté Association).

Le club avait engagé huit compétiteurs parmi nos 45 licenciés. Cette compétition a été au-delà de nos espérances, l'ensemble de nos compétiteurs ont été à la hauteur de l'évènement en faisant 8 podiums :

### 13/15 ans garçons - KATAS

Tywen ROUSSEAU prend la 1<sup>ère</sup> place devant Justin ABRAM, Maël LEFEVRE ne démérite pas en allant chercher la 4<sup>ème</sup> place

### 13/15 ans filles - KATAS et KUMITE (combat)

Clémence RABALLAND réalise un beau doublé en faisant 2<sup>ème</sup> en KATAS et 3<sup>ème</sup> en KUMITE

### 11/12 ans - KATAS

Rose BELLEGARDE va chercher une belle 2<sup>ème</sup> place

### Vétérans - KATA et KUMITE

Yoann ROUSSEAU réalise un beau doublé en faisant 2<sup>ème</sup> en KATAS et 3<sup>ème</sup> KUMITE, exæquo avec Paul ABRAM.

Notre club est dans une belle dynamique, cette approche du karaté via la compétition, nous ouvre une nouvelle porte, différente de notre quotidien et surtout avec des objectifs complètement variés.

Notre objectif premier reste d'enseigner et transmettre un karaté traditionnel japonais JKA, dans une ambiance bienveillante et convivial, pour tous ceux qui veulent découvrir un art martial japonais, de self-défense.



Des pratiquants de karaté dans le club de Beauvoir sur Mer.

### Deux nouvelles ceintures noires au club

Germain AHANDA ZIBI et Loane GAUTIER ont récemment obtenu leur ceinture noire 1er Dan, récompensant leur engagement, leur persévérance et leur progression au sein du club. Malgré une blessure survenue peu avant l'échéance, Loane a su faire preuve de détermination pour valider les derniers points nécessaires à l'obtention de son grade.

Ces deux réussites témoignent de la qualité de l'encadrement et illustrent les valeurs fondamentales du judo : respect, courage, humilité et recherche de l'excellence.

Plusieurs autres judokas poursuivent également leur parcours vers la ceinture noire ou un grade supérieur, laissant entrevoir de belles perspectives pour les saisons à venir.

## Beauvoir Judo Club

### De très bons résultats sportifs

La saison a été marquée par d'excellents résultats lors des différentes compétitions.

Plusieurs jeunes judokas se sont distingués au niveau départemental et se sont qualifiés pour les championnats régionaux, notamment dans la catégorie benjamins.

À noter également la performance d'Enola POTIER, qualifiée pour le championnat de France après un titre de championne régionale.

Le club enregistre par ailleurs de bons résultats dans l'ensemble des catégories, notamment lors des compétitions interclubs où il s'est régulièrement hissé sur les podiums.

Ces performances témoignent de l'investissement des judokas, de la qualité de l'encadrement et du soutien des familles.

### Portes ouvertes en juin

Le Beauvoir Judo Club organise des portes ouvertes au mois de juin, permettant de découvrir gratuitement le judo, le taïso et les activités de sport bien-être. Ces séances sont ouvertes à tous, quel que soit l'âge ou le niveau.

### Contact :

[beauvoirjudo@gmail.com](mailto:beauvoirjudo@gmail.com)

06 15 52 34 24

Facebook : @Beauvoir Judo Club



Les benjamins qualifiés pour le tournoi régional accompagnés d'Ivana 6<sup>ème</sup> de la coupe départementale des jeunes arbitres.



## USM Football

- 75<sup>e</sup> anniversaire du club : 1950 - 2025 -

Pour honorer cette longue et belle histoire sportive dans notre commune, nous vous invitons à nous rejoindre.

Que vous ayez été joueur, dirigeant, éducateur, entraîneur ou arbitre, venez partager un moment avec nos supporters et partenaires.

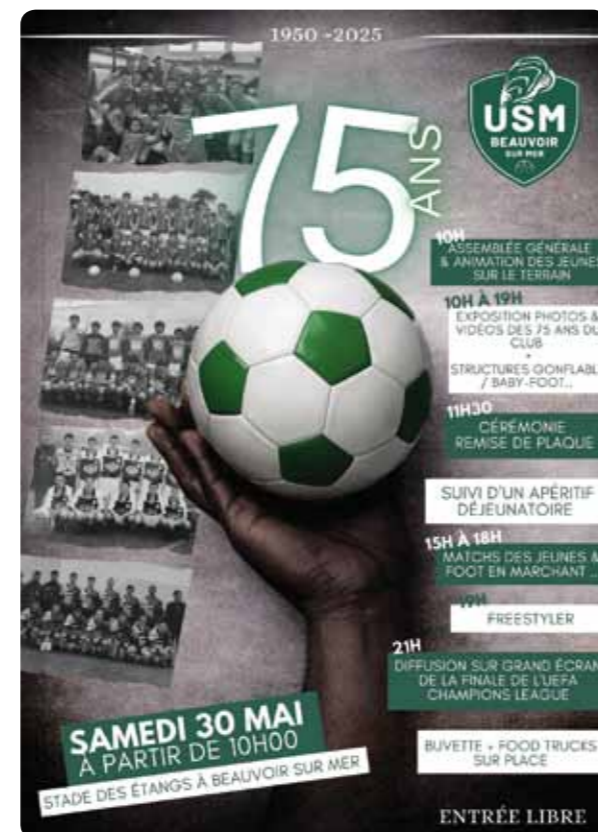
Ce sera l'occasion d'échanger sur les bons moments passés ensemble, de se remémorer nos exploits et de raviver les anecdotes qui ont ponctué votre parcours footballistique à Beauvoir sur Mer..

Nous vous remercions de bien vouloir faire part autour de vous de cette journée organisée par l'Union sportive du Marais.

Les membres du club auront le plaisir de vous accueillir lors de cette journée festive.

Dans l'attente de vous recevoir,

USM Beauvoir sur Mer



## Culture - Loisirs

### ARSB

(Association des Retraités Sportifs Belvéris)

- La chorale « L'Écho de L'Océan » fête ses 30 ans -



À cette occasion, l'ARSB invite la chorale « Lac Mélodie » de Saint Philbert de Grand Lieu pour chanter ensemble lors d'un concert donné dimanche 7 juin 2026, à la Salle polyvalente de Beauvoir sur Mer à 15h.

Tarifs : 10€ / Gratuit pour les moins de 15 ans.

Venez nombreux passer un agréable après midi en notre compagnie !

## Orchestre d'Harmonie de Beauvoir sur Mer

L'Orchestre d'harmonie de Beauvoir sur Mer fête ses 10 ans !

2026 marque la dixième année de l'existence de notre formation musicale qui n'a cessé de s'étoffer au fil des années.

Les répétitions avaient lieu au démarrage à la salle de l'Abri du Marin. Puis, la mairie a mis à disposition de notre association les salles situées 36 Grand Rue que nous partageons encore aujourd'hui avec l'association de l'école de musique.

Nous remercions la municipalité pour ce soutien indispensable pour la poursuite de nos activités.

**L'Orchestre d'Harmonie recrute toujours !**

Après quasiment 10 années passées à la direction musicale de l'Orchestre, notre chef Sylvain NINNONET souhaite passer la main. Aussi, nous recherchons activement un nouveau chef pour la rentrée.

Nous recherchons également toujours de nouveaux musiciens pour compléter les rangs de l'Orchestre, notamment des tubas, basses, trombones ou batteur. Si vous êtes musiciens et intéressés, n'hésitez pas à nous rejoindre !

Un concert exceptionnel le 2 mai à la Salle polyvalente

À l'occasion de ce 10<sup>ème</sup> anniversaire, L'OHB organise une soirée musicale exceptionnelle le samedi 2 mai 2026 à la Salle polyvalente pour vous proposer dès 20h30 un concert commun avec la formation musicale amie « Musiques de Saint-Germain-Laval » qui fera le déplacement depuis le département de la Loire. Nous serons une quarantaine de musiciens sur scène pour un frisson garanti !

Avec une entrée libre, venez nombreux profiter du programme inédit de morceaux que nous travaillons pour l'occasion !

Nous prévoyons également une petite aubade improvisée sous le nouveau préau de la Grand Place le samedi 2 mai matin.

Contact :

[ohbsm85@gmail.com](mailto:ohbsm85@gmail.com)

Sylvain NINNONET - 06 19 19 24 46

Facebook : @Orchestre d'harmonie de Beauvoir sur Mer

## La Cicadelle Beauvoir sur Mer

- Club nature : les enfants du grand air -

Cette année 20 enfants participent au club nature La Cicadelle de Beauvoir sur Mer avec toujours la même envie : être dans la nature et la découvrir.

Cette année 20 enfants participent au club nature La Cicadelle de Beauvoir sur Mer avec toujours la même envie : être dans la nature et la découvrir.

Depuis plus de 40 ans, La Cicadelle poursuit toujours le même but : donner envie d'être dans la nature, de s'y sentir bien et de l'observer.

La nature quotidienne, quand on apprend à la connaître, permet de créer un lien fort avec tous ces habitants. Un lien dont on se souvient toute sa vie.

Sur la commune de Beauvoir sur Mer, les enfants sortent aux alentours de la Salle omnisports. Cette année, le thème principal est les grenouilles. Mais les enfants s'intéresseront aussi aux mésanges, aux mammifères, aux arbres et aux papillons.

Le syndrome du manque de nature est un problème bien réel qui touche environ 40% des enfants.

De nombreux organismes comme le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge tire la sonnette d'alarme : une génération d'enfants coupés de la nature n'est pas envisageable, ni pour eux, ni pour la biodiversité.

Les enfants du club Cicadelle sont heureux de profiter un maximum de la nature et faire marcher leur imagination et leur joie de vivre.

Contact :

[accueil@cicadelle.org](mailto:accueil@cicadelle.org)

02 51 34 72 57

[www.cicadelle.org](http://www.cicadelle.org)

Facebook : @Association La Cicadelle



Sorties nature organisée par l'association La Cicadelle.



## — Enfance - Jeunesse - Famille —

### A.P.E.E.P. (Association des Parents d'Élèves de l'École Publique)

- L'APEEP cherche des bénévoles pour la kermesse de l'école publique du Gois ! -

La kermesse annuelle de l'école publique du Gois approche à grands pas ! Prévu le **dimanche 28 juin au Groupe scolaire Le Gois**, cet événement festif est un moment fort pour les enfants et les familles.

Pour assurer le succès de cette journée, l'APEEP lance un appel aux bénévoles. Que vous soyez parent d'élève ou simplement désireux de contribuer à la réussite de cet événement, votre aide est précieuse :

- Installation des stands la veille de l'événement
- Tenue des stands, gestion des caisses et de la cuisine le jour J
- Recherche de dons de lots pour les jeux et tombolas (via vos réseaux professionnels ou personnels)

Toute aide est la bienvenue pour que cette kermesse soit un moment de partage et de convivialité pour tous.

Si vous souhaitez participer, vous pouvez contacter l'APEEP au 06 87 68 36 68 (Céline BERTHELEME), à l'adresse suivante : [apeepbeauvoirsurmer@gmail.com](mailto:apeepbeauvoirsurmer@gmail.com) ou via la page Facebook @APEEP DU GOIS



## — Santé - Social - Solidarité —

### Secours Catholique

- Le Secours Catholique fête ses 80 ans -

Pour fêter cet événement le Secours Catholique de Beauvoir sur Mer organise une grande tablée devant son local situé Place Saint Nicolas, le samedi 16 mai 2026 à partir de 12h.

Il s'agit d'un pique nique avec repas partagé pour passer un moment convivial et joyeux.

Si vous souhaitez y participer, merci de vous inscrire par téléphone au 06 46 90 19 30.

Merci et à bientôt,

Le Secours Catholique de Beauvoir sur Mer



## A.D.M.R. (Aide à domicile en milieu rural)

- Aide et Soins à domicile : un parcours simplifié -

### Qu'est-ce qu'un Service Autonomie à Domicile ?

Il vise à renforcer la coordination entre les services d'aide et de soins à domicile afin de garantir :

- une réponse plus complète aux besoins des personnes grâce à une collaboration étroite entre aide et soin,
- une simplification des démarches grâce à un interlocuteur unique,
- un territoire d'intervention aligné sur celui de la communauté de communes.

Le 10/02/2025, le territoire de Challans Gois, a lancé cette nouvelle organisation en tant que zone pilote pour l'ADMR de Vendée.

### Un an après, quels bénéfices constatons-nous ?

- **Un accès simplifié** : un guichet unique pour contacter aide et soin.
- **Une meilleure fluidité du parcours** : échanges réguliers permettant d'anticiper et d'adapter la prise en charge.
- **Un partage renforcé des compétences** entre équipes administratives et intervenants.
- **Une transversalité accrue** : outils d'évaluation communs et réunions mensuelles de coordination.
- **Un partenariat efficace** avec les acteurs médico-sociaux grâce à une réactivité et une mise en oeuvre coordonnée des actions.



### Contact :

2 rue des Écoles  
Tél. : 02 22 06 89 50  
[challansgois@admr85.org](mailto:challansgois@admr85.org)

## Don du sang

- Traditionnel vide-grenier du don du sang, le 24 mai au Port du Bec -



L'association pour le don du sang tient son propre stand à l'occasion du vide-greniers.

L'association Belvéridienne du don du sang organise son traditionnel et très couru vide-greniers le dimanche de la Pentecôte, dans l'espace idyllique du Port du Bec.

Les exposants ne s'y trompent pas et sont de plus en plus nombreux à s'inscrire à cette manifestation très prisée des visiteurs.

Il est rappelé que l'association du don du sang a décidé de ne pas solliciter de subvention aux quatre municipalités de son ressort (Beauvoir sur Mer, Bouin, Saint-Gervais et Saint-Urbain). Les bénéfices générés par le vide-grenier sont ses seuls subsides qui permettent d'améliorer l'accueil et la collation auprès des donneurs de sang. Les mairies de Beauvoir sur Mer et Saint-Urbain assurent le prêt à titre gratuit de leurs salles à l'occasion des collectes.

Depuis l'année dernière, les exposants sont répartis tout le long de la route du port du Bec (côté de la coopérative maritime), dont la circulation est interdite par arrêté municipal. Avec cette nouvelle disposition, les emplacements comprennent tous la place du véhicule. Il est conseillé de réserver en contactant l'association.

L'association tient également un stand sur le vide-greniers, vendant à des tarifs défiant toute concurrence, des meubles et objets qui lui sont confiés à titre gratuit. Pour les dons, ne pas hésiter à contacter l'association.

### Contact :

Vincent CHARRIER - 06 68 44 37 83  
[charrier.vv@orange.fr](mailto:charrier.vv@orange.fr)

## Connaissez-vous bien les Maisons Départementales des Solidarités et de la Famille ?

**Des services et un accompagnement pour tous près de chez vous : les Maisons Départementales des Solidarités et de la Famille (MDSF) vous accueillent, vous conseillent et vous orientent gratuitement, à tous les âges de la vie.**

### Futurs ou jeunes parents ?

Pendant la grossesse et jusqu'aux 6 ans de votre enfant, les professionnels de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) sont à vos côtés pour **répondre à vos questions sur le développement et les besoins de votre enfant** (le sommeil, la vaccination, l'allaitement, son alimentation, ses pleurs, etc).

### Besoin d'aide pour surmonter les difficultés du quotidien ?

Vous traversez une période difficile (perte d'emploi, difficultés financières ou familiales, isolement...), les professionnels sociaux **peuvent vous aider à trouver des réponses adaptées** dans de nombreux domaines : habitat, démarches administratives, gestion du budget, accès à l'emploi, mobilité, etc.

### Vous faites face à une perte d'autonomie ?

Dans chaque MDSF, des professionnels de la Maison Vendée Autonomie accompagnent les personnes en situation de handicap et/ou âgées et leurs proches.

Après évaluation des besoins, ils **conseillent et soutiennent dans les démarches** : aides financières, structures d'accueil, services. Joignable également au 08 00 85 85 01 (numéro unique et gratuit).

### Besoin d'un soutien à la parentalité ?

Au sein de la MDSF, il est possible de participer à des ateliers autour du **lien parent-enfant ou être soutenu dans les difficultés relationnelles avec votre enfant ou adolescent**.

L'accompagnement est proposé dans le cadre de la prévention, du renforcement du rôle éducatif et/ou de la protection de l'enfance.

### Contactez la MDSF de Beauvoir sur Mer :

Place des 3 Alexandre  
02 51 49 68 50  
[mdsf.beauvoir@vendee.fr](mailto:mdsf.beauvoir@vendee.fr)



La MDSF à Beauvoir sur Mer, située place des 3 Alexandre.

## L'espace aquatique de Beauvoir sur Mer a rouvert ses portes



### Périodes scolaires

Lundi - Jeudi - Vendredi : 12h30 > 13h30  
Mardi : 12h30 > 13h30 / 18h > 19h30  
Mercredi : 14h > 17h30  
Samedi : 9h > 13h

### Vacances scolaires

Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi : 11h > 13h30 / 14h30 > 18h  
Samedi : 9h > 13h

### Planning aquasports

AquaGym : lundi (11h30 > 12h15) et jeudi (12h30 > 13h15)  
AquaBoost : mardi (11h30 > 12h15) et vendredi (11h30 > 12h15)

## Le dispositif « Allo Écoute Parents » change de numéro



**Allo Écoute Parents**

ATTENTION NOUVEAU NUMÉRO  
**02 51 06 31 44**

LUNDI 11H30-13H30  
MERCREDI 9H30-11H30  
VENDREDI 14H-16H

Des professionnels à votre écoute  
pour échanger, comprendre, se rassurer, orienter...

*"Depuis que notre bébé est né..."*

*Ma fille en 4ème veut aller en discothèque...*

*Mon petit garçon pique une colère dès que je dis non...*

*Mes enfants se chamaillent sans arrêt...*

*Je ne reconnais plus mon fils de 14 ans...*

*Ce départ de la maison qui m'inquiète...*

*Ma fille de 8 ans veut déjà être une ado..."*



## Le service Yolé vélo évolue en 2026

À l'occasion du Printemps du vélo, Challans Gois Communauté renforce son service de location longue durée Yolé vélo. Nouveaux modèles adaptés, deuxième point de retrait et offre de parrainage : plusieurs évolutions facilitent encore l'usage du vélo au quotidien.

### Deux points de retrait pour plus de proximité

Les usagers peuvent désormais récupérer leur vélo dans deux lieux :

- à Challans chez **ESNOV** (16, rue de la Gourdine)
- à Beauvoir sur Mer chez **Cycles Guyon** (4 Grand'Rue)

Une livraison à domicile est également possible, moyennant un coût de 50 €.

### De nouveaux vélos pour tous les usages

La flotte s'élargit avec des modèles adaptés afin de rendre la pratique du vélo accessible au plus grand nombre, notamment aux seniors ou aux personnes à mobilité réduite.

Parmi les nouveautés, vous retrouverez des vélos électriques à enjambement bas, tricycles électriques, tandems côte à côte, vélos pliants électriques.

Ces vélos viennent compléter l'offre existante : vélos classiques, vélos à assistance électrique, vélos cargo (longtail, bipporteur, triporteur) et vélos pliants.

### Un service qui séduit de plus en plus

Lancé en juillet 2024, le service Yolé vélo connaît une forte progression :

- **108 vélos loués** en 2025, soit +127% par rapport à 2024
- **26 000 km parcourus**, représentant 5,6 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées
- **97% de satisfaction** des utilisateurs
- Les locataires économisent en moyenne **27 €** par mois sur leur budget transport.

### Comment louer un vélo ?

Le service est ouvert aux habitants (à partir de 15 ans) et aux entreprises des **11 communes de Challans Gois Communauté**.

Les vélos peuvent être loués pour **3, 6 ou 12 mois**.



## Challans Gois adopte son Schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération

Lors du conseil communautaire du 5 février, Challans Gois Communauté a validé son Schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération. Ce document stratégique constitue une nouvelle étape importante de la politique de transition énergétique portée par l'intercommunalité.

Dans la continuité du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) adopté en 2022, ce schéma a pour objectif de renforcer l'autonomie énergétique du territoire, en réduisant la dépendance aux énergies fossiles et en structurant une feuille de route opérationnelle.

Le schéma rappelle que le territoire de Challans Gois Communauté représente une consommation énergétique finale estimée à 905 GWh (données 2021), avec une forte part liée à l'habitat, à la mobilité, et aux secteurs industriels et tertiaires.

Aujourd'hui, les produits pétroliers et le gaz restent les premières sources d'énergie consommées (57 %).

**DU 18 MARS AU 30 MAI**  
**Exposition "Mission insectes"**  
 >>> Bibliothèque - Ludothèque "Le 3"  
 Organisée par « Le 3 »



**MAI**

**SAMEDI 2 MAI**  
**Concert de l'Orchestre d'harmonie**  
 >>> Salle polyvalente  
 Organisé par l'OHB

**VENREDI 8 MAI**  
**Cérémonie commémorative**  
 >>> Monument aux morts

**SAMEDI 16 MAI**  
**Pique-nique des 80 ans du Secours Catholique**  
 >>> Local du Secours Catholique  
 Organisé par le Secours Catholique

**SAM. 16 ET DIM. 17 MAI**  
**Coupe de France des départements U17**  
 Organisée par le Vélo Belvéryn

**DIMANCHE 17 MAI**  
**Vide-grenier**  
 >>> Salle polyvalente  
 Organisé par Patati Patata

**SAMEDI 23 MAI**  
**Portes ouvertes**  
 >>> Local de L'Outil en Main  
 Organisées par L'Outil en Main

**DIMANCHE 24 MAI**  
**Vide-grenier**  
 >>> Port du Bec  
 Organisé par le Don du Sang

**JEUDI 28 MAI**  
**Atelier « L'Île Ô GEM »**  
 >>> Salle Sirocco  
 Organisé par Havre de Vie

**SAMEDI 30 MAI**  
**Balade fleurie**  
 >>> Rendez-vous en Mairie  
 Organisée par la Municipalité



**SAMEDI 30 MAI**  
**75 ans de l'USM**  
 >>> Complexe sportif et Salle polyvalente  
 Organisé par l'USM

**JUIN**

**MARDI 2 JUIN**  
**Réunion publique : diagnostic de vulnérabilité habitations et entreprises en zones inondables**  
 >>> Salle Sirocco  
 Organisée par Challans Gois Communauté

**SAMEDI 6 JUIN**  
**Séance bébés lecteurs**  
 >>> Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 »  
 Organisée par « Le 3 »

**DIMANCHE 7 JUIN**  
**Concert de la chorale « L'Écho de L'Océan »**  
 >>> Salle polyvalente  
 Organisé par l'ARSB

**DIMANCHE 7 JUIN**  
**Vide-grenier**  
 >>> Complexe sportif  
 Organisé par Océane Twirling

**JEUDIS 11 ET 25 JUIN**  
**L'Île Ô GEM**  
 >>> Salle Sirocco  
 Organisés par Havre de Vie

**MERCREDI 17 JUIN**  
**Goûter à la Musique**  
 >>> Parc du Cornoir - 15h30  
 (repli sous les Halles possible)  
 Organisé par la Municipalité



**JEUDI 18 JUIN**  
**Cérémonie commémorative**  
 >>> Monument aux morts

**VEN. 19 ET SAM. 20 JUIN**  
**Gala de danse**  
 >>> Salle omnisports  
 Organisé par l'ASCB

**SAMEDI 20 JUIN**  
**Foulées du Gois**  
 >>> Passage du Gois  
 Organisées par Les Amis du Gois

**DIMANCHE 21 JUIN**  
**Fête de la Musique**  
 >>> Sous les Halles - à partir de 18h30  
 Organisée par la Municipalité



**VEN. 26 ET SAM. 27 JUIN**  
**Gala de twirling**  
 >>> Salle omnisports  
 Organisé par Océane Twirling

**DIMANCHE 28 JUIN**  
**Fête de l'École du Gois**  
 >>> Groupe scolaire Le Gois  
 Organisée par l'APEEP

**DIMANCHE 28 JUIN**  
**Auditions**  
 >>> Salle polyvalente  
 Organisées par l'École de Musique

**JUILLET**

**SAMEDI 4 JUILLET**  
**Soirée musicale**  
 >>> Salle omnisports  
 Organisée par l'École de Musique

**JEUDIS 9 ET 23 JUILLET**  
**Ateliers « L'Île Ô GEM »**  
 >>> Salle Sirocco  
 Organisés par Havre de Vie

**DIMANCHE 12 JUILLET**  
**Fête champêtre**  
 >>> Complexe sportif  
 Organisée par l'OGEC

**MARDI 14 JUILLET**  
**Braderie solidaire**  
 >>> Secours Catholique  
 Organisée par le Secours Catholique

**MARDI 14 JUILLET**  
**Bal d'antan**  
 >>> Sous les Halles - à partir de 21h  
 Organisé par la Municipalité

**DU 21 JUILLET AU 11 AOÛT**  
**Soirées jeux**  
 >>> Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 »  
 Organisées par « Le 3 »

> mardi 21 juillet  
 > mardi 28 juillet  
 > mardi 4 août  
 > mardi 11 août

**DU 22 JUILLET AU 12 AOÛT**  
**Concerts de l'été**  
 >>> Église St Philbert  
 Organisés par la Municipalité

> mercredi 22 juillet  
 > mercredi 29 juillet  
 > mercredi 5 août  
 > mercredi 12 août



**DU 24 JUILLET AU 14 AOÛT**  
**Ateliers "Les p'tits curieux"**  
 >>> Bibliothèque - Ludothèque « Le 3 »  
 Organisés par « Le 3 »  
 > vendredi 24 juillet  
 > vendredi 31 juillet  
 > vendredi 7 août  
 > vendredi 14 août

**DIMANCHE 26 JUILLET**  
**Marché de producteurs et dîner**  
 >>> Sous les Halles  
 Organisés par Bénévoles Beauvoir sur Mer

**AOÛT**

**JEUDIS 6 ET 20 AOÛT**  
**Ateliers « L'Île Ô GEM »**  
 >>> Salle Sirocco  
 Organisés par Havre de Vie

**SAMEDI 8 AOÛT**  
**Critérium d'été**  
 Organisé par le Vélo Belvéryn

**SAMEDI 15 AOÛT**  
**Concours de peinture**  
 >>> Salle de l'Ardoise Verte  
 Organisé par la Municipalité



**SAMEDI 15 AOÛT**  
**Bal populaire**  
 >>> Sous les Halles  
 Organisé par la Municipalité

*Programme sous réserve de modifications ou d'annulation.*

Retrouvez l'agenda des manifestations sur  
[www.mairie-beauvoirsurmer.fr](http://www.mairie-beauvoirsurmer.fr)



# ÉTÉ



## PROGRAMME DES ANIMATIONS

ORGANISÉES PAR LA  
MUNICIPALITÉ

mai

Samedi **30/05**  
Balade fleurie



juin

Mercredi **17/06**  
Goûter à la Musique

Dimanche **21/06**  
Fête de la Musique

juillet

Mardi **14/07**  
Bal d'antan

Mardi **28/07**  
Soirée jeux au « 3 »

Mardi **21/07**  
Soirée jeux au « 3 »

Mercredi **29/07**  
Concert de l'été

Mercredi **22/07**  
Concert de l'été

Vendredi **31/07**  
Ateliers des P'tits curieux

Vendredi **24/07**  
Ateliers des P'tits curieux

août

Mardi **4/08**  
Soirée jeux au « 3 »

Mercredi **12/08**  
Concert de l'été

Mercredi **5/08**  
Concert de l'été

Vendredi **14/08**  
Ateliers des P'tits curieux

Vendredi **7/08**  
Ateliers des P'tits curieux

Samedi **15/08**  
Concours de peinture

Mardi **11/08**  
Soirée jeux au « 3 »

Samedi **15/08**  
Bal populaire

